

Conditions générales – Contrat de prestation de coaching en travaux divers

1. La société PROJET CAMELEON souhaite accompagner ses clients au quotidien en leur proposant un service de coaching en travaux divers. Grâce à son expérience et son expertise, PROJET CAMELEON peut prodiguer à ses clients des conseils adaptés à ses clients afin de les aider à réaliser eux-mêmes leurs travaux.

Les présentes conditions générales sont applicables à tous nos contrats. *(En d'autres termes, les éventuelles conditions générales du cocontractant sont exclues)*

L'acceptation par l'entreprise PROJET CAMELEON de conditions dérogeant à celles libellées ci-après ne pourra résulter que d'un écrit signé par elle et ne pourra, en aucun cas, être interprétée par le client comme étant une dérogation générale aux présentes conditions applicables à toutes les relations commerciales antérieures et/ou ultérieures entre les parties.

2. Le client adresse sa demande par téléphone, par mail ou via le formulaire de demande qui figure sur le site www.projectcameleon.be. Dès réception de la demande spécifique du client, PROJET CAMELEON conviendra avec le client d'un premier rendez-vous gratuit. Au cours de ce premier rendez-vous, le professionnel évaluera l'ampleur du chantier et adaptera ses instructions en conséquence. Après cette visite, le professionnel communiquera au client les instructions utiles pour mener à bien le chantier via une fiche technique.

3. Toutes les demandes supplémentaires effectuées à la demande du client et non reprises dans le devis initial devront faire l'objet d'un devis distinct qui devra être signé par le client et qui fera l'objet d'une nouvelle facturation.

4. La tarification du coaching s'articule comme suit :

* La tarification s'établira sur base d'un forfait fixé en fonction de l'ampleur des travaux *(Majoration du forfait si ajout du service de dépannage/évacuation des déchets/fournitures de matériaux)*

* Toutes demandes supplémentaires non comprises dans le forfait fera l'objet d'une facturation distincte basée sur une tarification horaire dont le taux s'élève à 50€ HTVA /heure.

5. À défaut de paiement d'une facture à l'échéance convenue dans le mandat, celle-ci sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure, d'intérêts de retard de 12 % par an *(soit 1% par mois de retard)* et d'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 50,00 €.

6. Nos prix s'entendent hors TVA. Les taux de TVA appliqués correspondent aux taux en vigueur au moment de l'établissement de la facture.

7. Toutes factures non contestées dans les huit jours ouvrables par lettre recommandée seront censées être acceptées.

8. PROJET CAMELEON n'est pas responsable en cas de mauvaise exécution des instructions données.

9. Dans le cadre de l'exécution du service de location, PROJET CAMELEON s'engage à traiter les données de ses clients conformément aux dispositions relatives au RGPD.

10. En cas de litige entre PROJET CAMELEON et le client relativement aux présentes conditions générales ou aux conditions particulières conclues avec le client, le droit belge est applicable et les juridictions du Brabant Wallon sont seules compétentes.